



Maroc

Données générales

Superficie : 710 850 km²

Capitale : Rabat

Monnaie : Dirham marocain (MAD)

Langues : Arabe – Berbère

Population : 33,8 millions (septembre 2014)

Démographie

53,3 % de la population ont moins de 30 ans ; le taux de fécondité est de 2,19 enfants par femme ; le taux d'accroissement naturel de 1,3 % en 2013 ; le taux de natalité s'élève à 18,1 ‰ et celui de mortalité à 5,1 ‰ ; l'espérance de vie s'établit à 74,9 ans.

Géographie

Le Maroc est situé au Nord-Ouest de l'Afrique. Le pays est délimité au Nord par le détroit de Gibraltar et la mer Méditerranée, à l'Est par l'Algérie, à l'Ouest par l'océan Atlantique et au Sud par la Mauritanie. Le territoire jouit de façades maritimes importantes avec 3 500 km de côtes et a toujours profité d'une position privilégiée entre l'Afrique et l'Europe.

Infrastructures

Une politique de développement des infrastructures a été initiée au début des années 2000 afin de moderniser le pays. Routes, autoroutes, ports, aéroports, ligne grande vitesse (LGV), villes nouvelles, zones industrielles et logistiques sont les grands chantiers qui structurent le Maroc actuel.

Le réseau routier s'étend sur 60 000 km (routes revêtues et pistes), dont 1 511 km d'autoroutes ; un réseau ferré d'une longueur de 2 110 km relie les principales villes du Nord jusqu'à Marrakech ; le pays est desservi par 18 aéroports internationaux et 30 ports, dont 13 ouverts au commerce extérieur.

Données politiques

Type de régime

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle. Sa Majesté le Roi Mohammed VI, fils de feu Sa Majesté le Roi Hassan II, est à la fois chef suprême de l'Etat et commandeur des croyants. Le Royaume Chérifien a adopté par référendum le 1^{er} juillet 2011 une nouvelle Constitution. Elle vise à renforcer le pluralisme politique, les droits de l'Homme et les libertés individuelles.

En vertu de la Constitution, le pouvoir exécutif est assuré par le gouvernement. SM le Roi Mohamed VI nomme le chef du gouvernement au sein du parti politique arrivé en tête des élections législatives. Sur proposition du chef du gouvernement, il nomme les membres du gouvernement.

Le pouvoir législatif, bicaméral, est exercé par la Chambre des Représentants, composée de 395 membres élus tous les cinq ans au suffrage universel direct avec un scrutin de liste proportionnelle, et la Chambre des Conseillers, composée de 120 membres élus pour six ans au suffrage universel indirect.

Dernières élections

Suite au référendum de juillet 2011, des élections législatives anticipées se sont tenues le 25 novembre 2011.

Le Parti de la Justice et du Développement (PJD, islamisme modéré) a remporté les élections avec 27 % des suffrages exprimés, obtenant ainsi 107 sièges sur 395.

Conformément à la Constitution, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a nommé le secrétaire général du PJD, Abdelilah Benkirane, chef du gouvernement.

Suite au retrait du parti l'Istiqlal en juillet 2013, un nouveau gouvernement a été formé en octobre 2013. Il est composé de membres des partis du RNI, du PPS, du Mouvement Populaire et du PDJ, avec, toujours à sa tête, M. Abdelilah Benkirane.

Principaux dirigeants

Sa Majesté le Roi Mohammed VI : Roi du Maroc depuis 1999.

M. Abdelilah BENKIRANE : Chef du gouvernement depuis le 29 novembre 2011.

Données économiques en 2014

Principaux indicateurs économiques

Indicateurs	Maroc	France
PIB	81,65 Mds EUR*	2 060,6 Mds EUR
Déficit public en % du PIB	4,7 %	4 %
Dette publique en % du PIB	78,6 %	95,3 %
PIB par habitant	2 710 EUR	45 384 USD
Taux de croissance	2,6 %	0,4 %
Taux d'inflation	0,4 %	0,5 %
Taux de chômage	9,9 %	10,3 %

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc, Haut Commissariat au Plan, Les Echos, INSEE

*Année 2013, PIB 2014 non disponible

Situation économique

Depuis une dizaine d'années, le Maroc connaît une croissance notable. Sur la période 2009-2014, le Royaume a connu une **croissance moyenne de 4,6 % par an**. En 2013, le taux de croissance a atteint 4,4 % grâce à la performance exceptionnelle du secteur agricole et au dynamisme de la demande intérieure. D'une manière générale, l'activité économique du Royaume reste dépendante des performances du secteur agricole et de la conjoncture de l'Union européenne, le principal partenaire économique et commercial du Maroc. Ainsi, **la croissance économique en 2014 a été plus faible (2,6 %) qu'en 2013**. En cause, de moins bonnes récoltes agricoles et une situation économique morose au sein de l'Union européenne. Les **perspectives de croissance s'annoncent plus favorables pour 2015, avec une progression du PIB estimée à 4,8 %**.

Le **secteur primaire reste à ce jour le premier "employeur du pays"**. On estime qu'environ 40,5 % de la population active dépend de cette branche d'activité qui représentait 16,5 % du PIB en 2013.

Le secteur secondaire (intervenant pour 28,5 % dans le PIB) est porté par les activités d'extraction et de transformation du phosphate. Le Maroc se trouve être dans une situation très avantageuse puisque le pays possède les trois-quarts des réserves mondiales.

Enfin, le secteur tertiaire représente 54,8 % du PIB. Aujourd'hui, **la part des activités tertiaires dans la valeur ajoutée totale s'est renforcée et représente l'essentiel du tissu productif national**.

En 2014, le taux de chômage s'élève à 9,9 %. Comme dans de nombreux pays en développement, le chômage déclaré au Maroc est essentiellement un phénomène urbain et frappe les moins de 30 ans. Les jeunes diplômés sont particulièrement exposés au chômage avec un taux de 19,5 % en 2014.

Situation financière

Le Maroc a fait preuve de résilience malgré la crise économique et financière mondiale et les révoltes arabes. Cependant, **la situation des finances publiques reste tendue**, notamment du point de vue du solde budgétaire et du niveau de l'endettement. Le déficit budgétaire s'est beaucoup détérioré ces dernières années, s'établissant à 5,4 % du PIB en 2013. Ainsi, **le gouvernement a engagé une réforme de la caisse de compensation** afin d'alléger les charges sur le budget de l'Etat. Depuis 2014, l'essence, le fuel et le diésel ne sont plus subventionnés. L'effort budgétaire de l'Etat marocain continue à se maintenir afin de rétablir progressivement les équilibres macroéconomiques.

En 2010, le Maroc a obtenu l'Investment grade de Standard & Poors. En avril 2014, l'agence a maintenu la note souveraine du pays à BBB- avec perspectives stables. Fitch Ratings maintient également la note du Maroc avec des perspectives stables.

En août 2012, le Conseil d'administration du FMI a approuvé une ligne de précaution et de liquidité de 6,2 Mds USD en faveur du Maroc pour l'aider à se prémunir contre les fluctuations des cours du pétrole et les éventuelles retombées de la baisse de conjoncture en Europe. Une seconde ligne de crédit de précaution et de liquidité d'une valeur de 5 Mds USD a été accordée en juillet 2014 par le FMI, pour deux ans. Cette nouvelle ligne de précaution permettra au pays de se prémunir contre les chocs macroéconomiques externes

Politiques fiscales et économiques

Depuis plus d'une décennie, les autorités marocaines se sont lancées dans la modernisation du pays.

Les pouvoirs publics, en partenariat avec le secteur privé, ont mené plusieurs réformes qui ont concerné les volets législatif, réglementaire et institutionnel, permettant la facilitation de la pratique des affaires au Maroc (mesures liées aux privatisations et aux libéralisations systématiques, à la propriété intellectuelle, au droit des établissements, aux marchés publics, ou encore aux mouvements de biens et de capitaux). Les réformes ainsi entreprises commencent à porter leurs fruits et ont permis l'amélioration du classement du Maroc dans le rapport Doing Business 2014 de 10 places, pour se positionner au 87^{ème} rang mondial sur 189 pays.

Le gouvernement a également initié des politiques stratégiques contribuant à l'essor de secteurs clés. On dénombre 9 plans majeurs :

Secteur	Plan	Objectifs
Industrie	Pacte National pour l'Emergence industrielle (PNEI) suivi du Plan National d'Accélération Industrielle	Développement des Métiers Mondiaux du Maroc (offshoring, automobile, électronique, aéronautique, textile et cuir, agroalimentaire, IMME, chimie-parachimie, pharmaceutique) et aménagement de 22 Plates-formes Industrielles Intégrées (P2I). Création d'écosystèmes industriels, réduction du poids de l'informel, création d'un fonds de développement industriel.
Agriculture	Maroc Vert	Développement d'une agriculture moderne et compétitive.
Tourisme	Visions 2010 et 2020	Aménagement de plusieurs zones balnéaires / Promotion du tourisme durable et de niche.
Commerce	Rawaj	Assurer au consommateur une offre produit diversifiée et de qualité / Accompagner les acteurs dans leur développement.
Pêche	Halioutis	Valorisation des produits de la pêche et modernisation des unités productives.
Nouvelles Technologies	Maroc Numeric 2020	Prolongement du plan Maroc Numeric 2013 pour le déploiement et la dynamisation des technologies de l'information et de la communication.
Logistique	Stratégie logistique nationale	Aménagement de zones logistiques multi-flux.
Energie	Plan Energie	Promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
Eau	Plan national de l'eau	Répondre aux besoins du Maroc en eau à l'horizon 2030.

Source : CFCIM

Accords politiques, juridiques et multilatéraux

A travers les différents accords de libre-échange et les démantèlements douaniers (UE, USA, Turquie, Ligue Arabe), le Maroc est en mesure de cibler un marché potentiel de plus d'un milliard de consommateurs dans plus de 55 pays.

Le Maroc bénéficie depuis le 13 octobre 2008 du « statut avancé » auprès de l'Union Européenne. Ce partenariat a permis d'intégrer progressivement l'économie marocaine au sein du marché intérieur de l'Union Européenne, en démantelant les barrières douanières et en œuvrant à une convergence des réglementations et des normes commerciales.

Au 1^{er} mars 2012, date marquant la fin du démantèlement douanier progressif, la zone de libre-échange pour les produits industriels est devenue effective.

Cette zone de libre-échange continuera à être renforcée dans le futur par d'autres accords à caractère commercial, tels que l'accord agricole adopté par le Parlement européen, l'accord sur la libéralisation des services et l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) d'ores et déjà en cours de négociation.

Par ailleurs, le Maroc est membre des principales organisations internationales, telles l'OMC (1995), l'ONU (1956), le FMI et la Banque Mondiale. Il a ratifié le protocole de Kyoto, visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique.

Enfin, d'un point de vue juridique, le Maroc a signé deux conventions internationales (Genève et New York) relatives à l'arbitrage international. Le pays reconnaît donc les sentences arbitrales rendues à l'étranger. Par ailleurs, la convention fiscale franco-marocaine de 1970 instaure le principe de non double imposition, et établit des règles d'assistance administrative et juridique réciproques en matière d'impôt sur le revenu.

Commerce extérieur

Importations en 2013 : 35,89 Mds EUR

Exportations en 2013 : 17,34 Mds EUR

Echanges Commerciaux France – Maroc en 2013 : 8,34 Mds EUR

Etat des lieux du commerce extérieur

La balance commerciale marocaine est structurellement déficitaire. En 2013, les échanges commerciaux du Maroc avec le reste du monde se sont traduits par une légère hausse du taux de couverture pour atteindre 48,4 %. Le montant total des échanges s'est établi en 2013 à 565,9 Mds MAD (52,83 Mds EUR), en baisse de 1 % par rapport à 2012.

En 2013, les importations ont baissé de 1,5 % par rapport à 2012. L'évolution des importations s'explique principalement par les baisses au niveau des produits alimentaires, des produits bruts et des produits énergétiques. La structure des importations en 2013 est prédominée par trois groupes de produits : les produits énergétiques, les demi-produits et les biens d'équipement, représentant 69,1 % du total des importations.

Les exportations sont en hausse de 5,7 % par rapport à 2012. Ce résultat est dû essentiellement à la hausse des ventes des biens d'équipement et des produits alimentaires conjuguée à la baisse des ventes des demi-produits et des produits bruts. En 2013, la structure des exportations demeure prédominée par trois groupes de produits qui représentent 68 % du total exporté. Il s'agit des produits finis de consommation, des demi-produits et des produits alimentaires.

Les échanges commerciaux du Maroc avec l'extérieur se sont diversifiés mais demeurent à **prédominance européenne**.

La France reste le premier partenaire commercial du pays en 2013, avec 15,8 % du total des échanges commerciaux, suivie de près par l'Espagne (15,3 %).

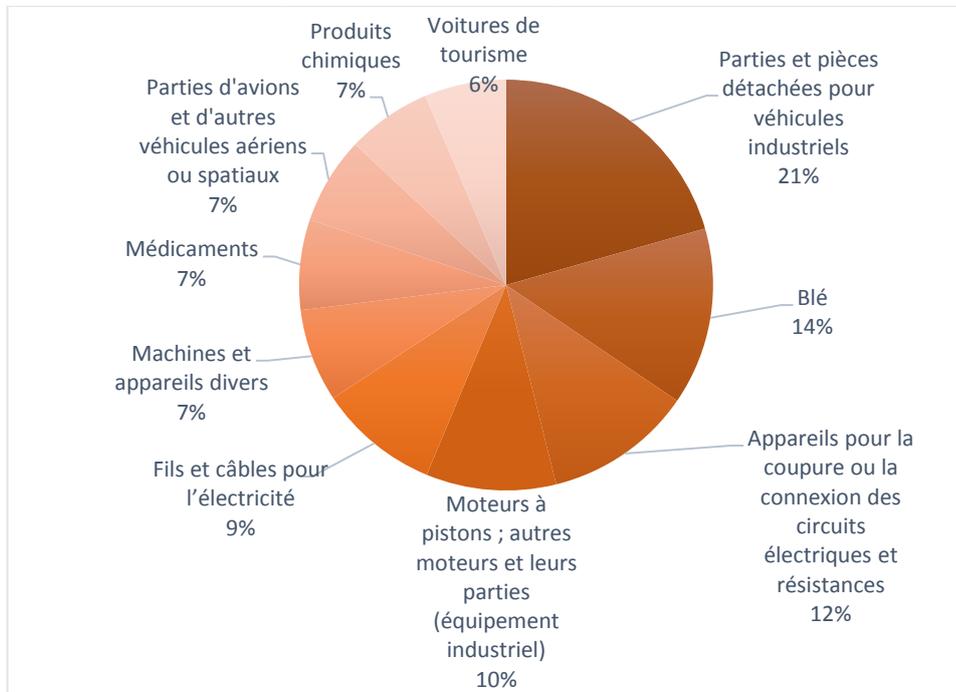
En 2013, les exportations françaises vers le Maroc se sont établies à 4,62 Mds EUR, soit 13,5 % du total des importations marocaines. La France a également absorbé 21,6 % des exportations marocaines pour un total de 3,72 Mds EUR.

Toutefois, cette position favorable de la France est menacée à mesure que d'autres acteurs s'imposent sur le marché marocain. Ainsi, **depuis 2012, la France a cédé sa place de premier fournisseur du Maroc à l'Espagne**.

La France exporte principalement vers le Maroc du blé et des produits industriels (fils et câbles pour l'électricité, matériel de transport, équipement mécanique et électronique).

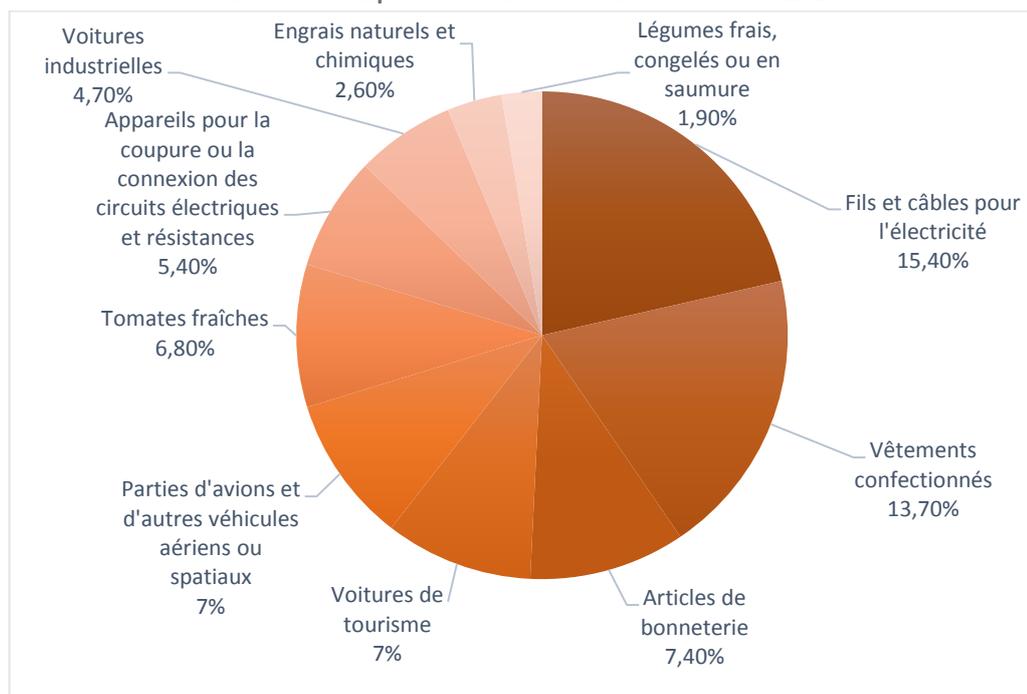
Les exportations marocaines à destination de France sont essentiellement constituées de produits industriels, de produits agricoles et agroalimentaires et de produits textiles.

Ventilation des importations du Maroc en provenance de la France - 2013



Source : Office des Changes, Commerce extérieur du Maroc, 2013

Ventilation des exportations du Maroc vers la France - 2013



Source : Office des Changes, Commerce extérieur du Maroc, 2013

Les investissements

Evolution des investissements français (2007 – 2013)	
IDE français au Maroc (en millions d'euros)	
2013	1 319
2012	919
2011	763,2
2010	1 830
2009	1 156,2
2008	940,9
2007	1273,5

Source : Office des Changes

La France maintient son rang de **premier investisseur étranger au Maroc**. Environ 750 sociétés françaises sont installées au Maroc et emploient plus de 115 000 personnes.

Par ailleurs, la France s'implique particulièrement dans la modernisation de l'économie marocaine. Ainsi, plusieurs entreprises françaises développent des partenariats dans le cadre de programmes d'investissement (par exemple, le groupe Accor pour le tourisme, Alstom pour le transport, EDF pour l'énergie éolienne).

Par ailleurs, l'implantation de Renault-Nissan à Tanger devrait, compte tenu des investissements directs prévus par l'entreprise (de 600 millions à 1 milliard EUR) et de ceux probables de ses sous-traitants, générer un flux d'IDE français important au cours des prochaines années.

Les flux d'IDE français concernent principalement les services, l'ingénierie, les concessions mais également l'industrie mécanique et sidérurgique, la défense, l'électronique et les TIC.

Environnement des affaires et conseils pratiques

Usages du pays

L'arabe littéraire est la langue officielle du pays mais la majorité des Marocains parlent le Darija (arabe dialectal). Le français reste à ce jour la langue étrangère de prédilection, particulièrement parmi la population instruite et aisée. En outre, le français est la langue des affaires.

Les administrations et les banques sont ouvertes de 8H30 à 16H30. Les horaires d'ouverture des magasins ne sont pas homogènes. La plupart des magasins sont ouverts le matin de 10h00 à 13h00 et l'après-midi de 15h00 à 20h30. Les petits commerces (épiceries au détail, ...) sont ouverts toute la journée et ferment tard le soir.

La période du Ramadan bouleverse l'activité économique du pays. Les horaires de bureaux et d'ouverture des magasins sont adaptés aux horaires des repas pris au coucher du soleil.

Conseils pratiques

Conditions d'entrée : passeport en cours de validité et couvrant la durée du séjour

Taux de change : 1 EUR = 10,69 MAD (mars 2015)

Décalage horaire par rapport à Paris : 1 heure de moins qu'en France, l'été et l'hiver.

Fêtes nationales et religieuses

Dates	Fêtes
11 janvier	Manifeste de l'indépendance
1 ^{er} mai	Fête du travail
30 juillet	Fête du trône
14 août	Journée Oued Ed-Dahab
20 août	Révolution du Roi et du peuple
21 août	Fête de la jeunesse, anniversaire du Roi
6 novembre	Al Massira Al Khadra / Marche Verte
18 novembre	Fête de l'indépendance
Fêtes religieuses à dates mobiles (dépendant du calendrier lunaire)	1 ^{er} Moharrem (jour de l'an) Aïd el Fitr (fin du Ramadan) Aïd el Adha (sacrifice du mouton) Aïd el Mawlid Annabaoui (naissance du prophète)

Source : CFCIM

Pratiques commerciales du pays

Apparente proximité culturelle

Même si l'on trouve les mêmes appellations administratives ou les mêmes produits, il serait dangereux de penser que la France et le Maroc fonctionnent de la même manière.

Il est important pour une entreprise qui souhaite travailler au Maroc qu'elle sache prendre le temps de découvrir la culture marocaine. Cet apprentissage lui permettra de comprendre le véritable fonctionnement du Royaume, d'un point de vue politique, religieux, sociologique, hiérarchique et même humoristique. Grâce à ces constats, son approche sera plus humble, plus adaptée et donc plus efficace. Une présence régulière ainsi qu'une écoute et un dialogue respectueux et attentif permettront d'établir une relation durable et gagnant-gagnant.

Règles de communications

L'utilisation courante du français dans le monde des affaires et au sein de l'administration constitue un atout majeur pour les exportateurs et investisseurs français. Lors des contacts professionnels et personnels, les mêmes règles de bienséance sont appliquées au Maroc qu'en France. Cependant, certaines règles doivent être connues afin de faciliter les relations d'affaires. Au Maroc, comme dans tous les pays arabes, il est difficilement envisageable de commercer ou de contracter sans établir au préalable des relations chaleureuses et cordiales.

Règlementations de base – ou référentiel à consulter.

Les lois appliquées au Maroc découlent principalement de la législation française, peu de différences existent entre les deux pays.

Mode de règlement

Pour les entreprises étrangères, le mode de règlement des factures se décide entre les parties concernées. Il n'existe pas de règle générale à ce sujet. L'entreprise peut exiger un paiement à la livraison ou le versement d'acomptes ; ceux-ci ne devront pas excéder 30 % du montant total pour les biens et 20 % pour les services.

Concernant les entreprises basées au Maroc, elles peuvent s'entendre sur un délai, à condition que celui-ci n'excède pas 90 jours, ou procéder au règlement au bout du délai obligatoire. Celui-ci est fixé par 2 textes qui prévoient des pénalités en cas de retard de paiement. Tout d'abord le code de commerce fixe le délai à 90 jours,

puis la loi 32-10, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, fixe le délai de paiement obligatoire à 60 jours. Il faut noter que cette loi n'a pas abrogé l'article du code de commerce fixant le délai de paiement obligatoire à 90 jours. Par conséquent, les deux délais peuvent être appliqués. Néanmoins, l'application de la loi 32-10 pose problème au regard de la réglementation du code de commerce et du décret 2-03-703 sur les intérêts moratoires, qui régit les délais de paiement dans le cadre des marchés publics.

Litiges commerciaux

Les différends de nature commerciale sont portés devant les juridictions commerciales qui existent au Maroc depuis 1998. Compte tenu des lenteurs administratives, ainsi que du recouvrement fait totalement en arabe, l'arbitrage, national ou international, peut être une bonne alternative de règlement des litiges. Dans le souci d'offrir plus d'attrait aux investisseurs étrangers, les dispositions du code de procédure civile sur l'arbitrage (loi 08-05 du 30 novembre 2007) ont profondément été remaniées et, par la même occasion, **la médiation a été introduite de manière formelle comme mode alternatif de règlement des conflits.**

Conseil

Bonnes pratiques dans la prévention de la corruption

En matière de commerce international, le paiement de « faveurs » peut s'avérer une pratique courante afin de favoriser la conclusion d'une affaire. Une quelconque facilité (matérielle ou pécuniaire) peut être attendue en échange de services fournis par l'administration, ou par d'autres entreprises. Ainsi, certaines entreprises qui travaillent régulièrement à l'international peuvent être invitées à payer des pots-de-vin en vue de gagner des contrats, ou des « pourboires » afin d'obtenir un traitement prioritaire de leur dossier au sein des administrations.

L'entreprise doit cependant être consciente que pratiquer la corruption peut être dangereux d'une part parce que certains pays la condamnent fortement au travers de mesures anti-corruption, d'autre part parce que la corruption peut avoir des implications directes sur la gestion de l'entreprise.

Le manager international doit être très attentif à tracer une ligne distincte entre « la voie raisonnable » pour faire du commerce international, et des pratiques relevant directement de la corruption. Les pots-de-vin ouvrent la voie à une performance de mauvaise qualité et à la perte de repères moraux parmi le personnel de l'entreprise. La corruption mène à la propagation de pratiques commerciales contraires à l'éthique.

C'est pourquoi l'OCDE a adopté une convention, en décembre 1997, sur la lutte contre la corruption qui établit des normes juridiquement contraignantes tendant à faire de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales une infraction pénale et prévoit un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre efficacement cette infraction.

Notre Agence souscrit aux principes de cette convention et invite l'ensemble de ses clients à prendre connaissance du décret n° 2000-948 du 28 septembre 2000 portant publication de cette convention et à en mesurer les enjeux dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.

Pour en savoir plus :



Guide des affaires
Maroc
Janvier 2015
[Commandez-le...](#)

UBIFRANCE et les Missions Economiques vous proposent quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau UBIFRANCE et les Missions Economiques.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : www.ubifrance.fr

UBIFRANCE et l'AFII ont fusionné le 1er janvier 2015 pour créer Business France.

© 2015 – Ubifrance

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité :

Ubifrance ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés.

Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Ubifrance ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

Prestation réalisée sous système de management de la performance certifiée BVC ISO 9001: 2008

Auteur :

Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM)

Adresse :

15 avenue Mers Sultan
20 130 Casablanca – Maroc
Tél. : +212 (0) 5 22 20 90 90

Rédigée par : Katell PLOUZENNEC

Revue par : Raphaëlle GROUX-MONVOISIN

Version originelle du 01/06/2012

Version mise à jour le 19/03/2015